AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-3-76166893

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 62 (6ème envoi 1976) - 17 mars 1976

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelure du poirier : Les projections d'ascospores ont commencé et ont revêtu une certaine importance lors de la dernière chute de pluie du 15 mars. Il est probable qu'elles vont être nombreuses lors des prochaines précipitations. En conséquence, dans les vergers sensibles, il est prudent d'effectuer une nouvelle application.

- Tavelure du pommier : Les premières projections ont également eu lieu et selon nos observations en laboratoire, elles devraient déjà être très notables à l'occasion des premières pluies à venir. Effectuer un premier traitement dans les vergers où la réceptivité ne fait que commencer (stade C) et renouveler la protection dans les situations où la végétation est plus avancée.

- Oïdium du pommier : Dans les vergers sensibles, ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure.

- Pucerons du pommier : On note parfois la présence de nombreuses larves écloses récemment. Dans les vergers qui ont subi des attaques l'année précédente ou dans lesquels on note leur présence, appliquer un produit à base de lindane (30 g de m.a./hl) ou d'un autre aphicide de contact autorisé.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Monilia sur prunier, cerisier, pêcher : Le temps pluvieux actuel est favorable aux attaques du champignon. Dans les plantations où les arbres sont parvenus au stade pré-floraison ou floraison commencée, il serait prudent d'appliquer un premier traitement avec l'un des produits suivants : bénomyl (Benlate) ; folpel (nombreuses spécialités) ; méthylthiophanate (Pelt 44) ; mancozèbe (nombreuses spécialités) ; thirame (nombreuses spécialités).

/V I G N E/

- Excoriose : Dans les vignes contaminées, si cela n'a pas été fait, le moment est venu d'appliquer le traitement conseillé dans le bulletin N° 58 du 10 février 1976. Ne plus intervenir lorsque le gonflement des bourgeons est bien amorcé.

- Acariose : Dans les vignes fortement atteintes l'an dernier (Armagnac notamment), appliquer au début du gonflement des bourgeons une huile d'anthracène jaune à la dose de 3 % (dose en produit commercial).

/CULTURES LEGUMIERES/

- Noctuelle de l'artichaut : Cet insecte, dont la chenille creuse une galerie dans l'axe des inflorescences, a déposé d'assez nombreuses pontes à l'automne dernier dans diverses cultures de notre région. Actuellement, les éclosions de ces oeufs s'achèvent. Une application d'un produit à base de mévinphos (Phosdrin W 10, Phoslit 10, Phosfone concentré) à la dose de 50 g de m.a./hl pourrait être envisagée. Ce traitement agira également sur les colonies de pucerons observées dans plusieurs plantations.

- Fonte des semis sur melon : Le développement de ce champignon dans les cultures en serre ou sous tunnel peut être limité par arrosage du sol avec l'un des produits suivants (doses en matière active) : bénomyl (1 g au m2) ; manèbe (8 g à 25 g au m2) ;

P83 .../...

thirame (8 g à 25 g au m2).

/GRANDES CULTURES/

- Colza :

- Méligèthes : Avant la dernière période de froid, les sorties commençaient à devenir importantes ; il est à craindre que ce prédateur retrouve sa virulence dès le retour de températures plus clémentes (voir le bulletin précédent en ce qui concerne la conduite à tenir).

- Charançons des siliques : Quelques rares captures ont été faites début mars.

- Le mildiou du tabac :

Avec l'approche des semis de tabac, nous attirons à nouveau l'attention des producteurs en rappelant les prescriptions culturales qui permettent de retarder la progression de la maladie et de diminuer la quantité d'inoculum. Les chances de réussite de la culture sont ainsi augmentées.

Prescriptions culturales :

- Les semis doivent être établis sur un emplacement non contaminé avec, si possible, du terreau neuf.

- Tous les terreaux ou terres de semis seront obligatoirement désinfectés, soit à la vapeur, soit à l'aide de produits chimiques (dazomet ; métam sodium ; dichloropropène + méthyl isothiocyanate).

- Semer clair en utilisant une dose maximale de 0,15 g de graines par mètre carré, cette superficie étant suffisante pour un are de culture. Les semis sous abri doivent être aérés et les arrosages seront modérés. Il convient d'éviter l'excès de fumure minérale azotée.

- Le traitement des semis contre le mildiou est obligatoire pour toutes les variétés cultivées car les variétés dites "résistantes" ne le sont pas au niveau du semis.

Actuellement, les produits de traitement les plus efficaces sont ceux à base de manèbe ou de propinèbe en poudrage.

Le premier traitement sera effectué dès que le jeune plant aura deux cotylédons et deux feuilles, à raison de 40 g pour dix mètres carrés de semis d'un produit commercial contenant 6 % de matière active et appliqué à l'aide d'une poudreuse capable d'assurer une répartition uniforme de la poudre ainsi qu'une bonne pénétration du produit dans la masse végétale.

Les traitements suivants seront à appliquer à raison de deux par semaine, à renouveler en cas de pluie ou après arrosage, et à des doses qui vont en augmentant selon l'âge du semis.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.